

Département des ARDENNES
Arrondissement de VOUZIERES
*Communauté de Communes de l'Argonne
Ardennaise*

2014/137

Paraphe :

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DELIBERATION n°DC2014/113

Nombre de membres :

En exercice : 125

Présents : 93

Votants : 100 (dont 7 pouvoirs)

POUR : 100 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le seize décembre deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 08/12/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART, Martine, BEGNY Agnès, BRUSA Régine, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, HERBAY Christelle, JACQUET Ghislaine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MELIN pascalle, MERCIER Agnès, NOIRANT Louise, PASSERA Karine, PAYEN Françoise, RAULIN Suzanne, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, ALBAUD Gilles, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BESTEL Dominique, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, BRUAUX René, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CHARTIER Thierry, COLSON Dominique, COURVOISIER CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FREY Hervé, GIRONDELOT Bernard, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, HENRY Philippe, HUREAU Benoît, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT-CHAUVET Pierre, LEJEUNE Gilles, LESOILLE Patrick, LORIN Dominique, LOUIS Jean Marc, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MANESSE Jean-Eric, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MULLER Jean-Claude, NICOLITCH Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIC Jean Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOURT Patrick, RATAUX Frédéric, RAUSSIN Bruno, RICHELET Jean-Pol, SCHWEMMER Michaël, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VIELLARD Jean-Claude.

Représentés : Madame BECHARD Isabelle donne pouvoir à Monsieur ADIN Michel, Madame COSSON Pauline donne pouvoir à Monsieur COURVOISIER CLEMENT Frédéric, Madame ROGER Magali donne pouvoir à Madame LESUEUR Patricia, Monsieur CORNELLE Jean-Pierre donne pouvoir à Monsieur BOIZET Guy, Monsieur JUILLET Bruno donne pouvoir à Monsieur POTRON Francis, Monsieur CARRE Joël donne pouvoir à Monsieur LAURENT CHAUVET Pierre, Monsieur CARPENTIER Dominique donne pouvoir à Monsieur FERON Patrice.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Vu les statuts de la 2C2A, notamment l'article 2-3 « Protection et mise en valeur de l'environnement et de l'agriculture »-« Déchets ménagers » (collecte, valorisation et élimination des déchets des ménages et déchets assimilés et création, gestion de centres d'apports volontaires des déchets) ;

Vu la délibération n°DC2013/87 du Conseil de Communauté en date du 18/12/2013 modifiant le règlement de service relatif au fonctionnement du service public d'élimination des déchets ménagers ;

Considérant la modification de la fréquence de collecte à Vouziers, la collecte en multi-matériaux, la modification des horaires des déchèteries de proximité, l'accès autorisé aux véhicules de + de 3,5T aux plateformes de dépôt de branchages dans la limite d'un par jour, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Considérant la nécessité d'adapter le règlement de collecte des déchets ménagers ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

22 DEC. 2014

.../...

Page 2/2 - Délibération n°DC2014/113 du 16/12/14

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ADOPTE la nouvelle version du règlement de service collecte des déchets ménagers et assimilés, et ses annexes, telle que présentée, applicable à compter du 1^{er} janvier 2015.
- CHARGE le Président et le Directeur Général, chacun en ce qui les concerne, de son application

Le Président,

Francis SIGNORET

